



Enquête publique AFAFE

La Gonterrie-Boulouneix

Avis de l'association

SOS Forêt Dordogne

Dates de permanence du commissaire enquêteur :

- **Lundi 29 septembre 2025** de 14h00 à 17h00
- **Mardi 7 octobre 2025** de 9h00 à 12h00
- **Mercredi 15 octobre 2025** de 14h00 à 17h00
- **Samedi 25 octobre 2025** de 9h00 à 12h00
- **Vendredi 7 novembre 2025** de 14h00 à 17h00

Présentation de l'AFAFE

L'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE) de La Gonterrie-Boulouneix porte sur une surface boisée de **890 hectares**, principalement composée de propriétés privées. Ce projet vise à **restructurer le parcellaire** dans un objectif d'**amélioration des conditions d'exploitation forestière**. Toutefois, le territoire concerné abrite de nombreux **éléments naturels sensibles** qui doivent être impérativement pris en compte dans les aménagements.

A. Les milieux physiques

1. Eaux souterraines

Le sous-sol de la zone comprend **quatre principales masses d'eau souterraines**, dont la qualité quantitative était bonne en 2019. Cependant, l'une d'entre elles présente un **état chimique dégradé** en raison de pollutions agricoles (nitrates et pesticides). Ces ressources sont **utilisées pour l'irrigation** et l'**alimentation en eau potable**.

2. Eaux superficielles

L'aire d'étude fait partie du **bassin versant du Boulou**, affluent de la Dronne, connu pour la richesse écologique de sa vallée.

Trois cours d'eau principaux traversent la zone : **le Boulou, le Belaygue et le Jallieu**.

La commune est classée en **Zone de Répartition des Eaux (ZRE)**, ce qui traduit une **insuffisance structurelle des ressources en eau** par rapport aux besoins. Cette classification impose des **mesures prioritaires** pour une gestion durable de l'eau, en lien avec la **préservation des milieux aquatiques** et le **changement climatique** (article L211-1 du Code de l'environnement).

Le territoire est également classé en **zone vulnérable aux nitrates**, ce qui menace la qualité des eaux à court terme. Le Boulou subit notamment **de fortes pressions dues aux pesticides et à l'azote agricole**.

Les cours d'eau sont reconnus comme **réservoirs biologiques**, dont la **continuité écologique doit être garantie** (art. L214-7 du Code de l'environnement).

Ils traversent des **milieux forestiers riches en biodiversité**, et leurs berges abritent de nombreuses espèces d'arbres : peuplier, saule, noisetier, frêne, érable champêtre, orme, aulne, charme, cornouiller sanguin, aubépine...

Les vallées du Boulou et du Belaygue comprennent des **zones humides en bon état écologique**, peu impactées par les activités humaines.

3. Sensibilité à l'érosion

Le relief est **collinaire avec des pentes marquées**, particulièrement sensibles à l'érosion dans les vallées boisées.

4. Retrait/gonflement des argiles

Le **secteur Est de la zone AFAFE** est concerné par ce phénomène, affectant **286 ha**. Ce type de sol est très sensible aux modifications de couverture végétale.

5. Risque incendie

L'ensemble de la zone AFAFE est classée en **aléa feu de forêt fort (PPFCI)**.

Conclusion sur les milieux physiques (extrait de l'étude environnementale)

- Les **eaux souterraines et superficielles** sont très vulnérables aux pollutions.
- Les interventions doivent être **compatibles avec les documents de gestion de l'eau** : SDAGE Adour-Garonne et SAGE Isle-Dronne.
- Il est **essentiel d'éviter les coupes rases**, particulièrement sur les sols argileux de la partie Est.
- Les **pentés fortes** dans les vallées nécessitent le **maintien du couvert forestier**.
- Toute intervention proche des **zones humides** ou des **ripisylves** doit être strictement encadrée.

Pour **SOS Forêt Dordogne** :

- Les **zones à forte pente** doivent conserver leur couvert végétal.
- Les **zones sensibles au retrait/gonflement des argiles** ne doivent pas faire l'objet de **coupes rases**, le **système racinaire forestier** étant fondamental pour la **filtration de l'eau** et la **recharge des nappes phréatiques**.
- Toute **plantation de résineux** est à proscrire dans les zones à **fort risque incendie**.

B. Les milieux naturels

1. Espaces naturels d'intérêt patrimonial

- Deux **ZNIEFF de type 1** sont situées dans la zone AFAFE, et **7 ZNIEFF** (types 1 et 2) se trouvent dans un rayon de 2 à 5 km.
- Un **arrêté de protection de biotope** est présent à proximité.
- Trois **sites Natura 2000** sont situés à moins de 5 km.
- La zone fait partie de la **réserve de biosphère de la Dordogne**, dans sa **zone de transition**.
- Elle est également incluse dans la **Trame Verte et Bleue (TVB)**.
- Le **SRADDET** Nouvelle-Aquitaine vise à **préserver les forêts**, maintenir la diversité des peuplements et renforcer la continuité écologique.

2. Les habitats naturels

La commune est majoritairement couverte de **boisements feuillus**, entrecoupés de **prairies** :

- **Forêts de feuillus** : en bon état de conservation, d'un **fort intérêt écologique**, mais **menacées par les coupes à blanc** et les **plantations de résineux homogènes**.
- **Boisements mixtes** : état de conservation variable, **fort potentiel fonctionnel**, **menacés par l'enrésinement**.
- **Conifères** : intérêt écologique **faible à moyen**, selon l'âge de la pinède.

Ces forêts abritent une **forte biodiversité**, stabilisent les sols, et offrent des **habitats vitaux** pour de nombreuses espèces.

3. Flore et faune

La zone AFAFE héberge une **biodiversité remarquable** :

- **30 espèces de mammifères** dont certaines remarquables comme l'Écureuil roux, la Genette commune protégés au niveau national, le Putois, espèce menacée, la Martre des pins, classée déterminante ZNIEFF en Aquitaine, la Loutre d'Europe, le Vison d'Europe classé en danger critique d'extinction, le Hérisson classé protégé au niveau national, la Belette classée quasi-menacée au niveau régional, le Loir Gris classé à enjeu de conservation notable, 16 espèces de chiroptères (chauves-souris)
- **49 espèces d'oiseaux** plusieurs espèces sont particulièrement remarquables et leur classement en enjeu de conservation régional :
 - Très fort comme le Busard Saint-Martin, l'Édicnème criard
 - Fort comme le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse, le Pic épeiche, le Serin cini, la Tourterelle des bois, le Verdier d'Europe classés vulnérables et le Faucon crécerelle, l'hirondelle rustique, le Tarier pâtre, l'Alouette des champs classés quasi menacés.
- **11 amphibiens** comme le Sonneur à ventre jaune, le Pélodyte ponctué, la Rainette verte, le Triton marbré, espèces protégées au niveau national et menacées au niveau régional et national.
- **7 reptiles** comme la Cistude d'Europe, la Couleuvre vipérine, la Vipère aspic espèces protégées au niveau national.
- Et de **nombreux insectes**, dont certains patrimoniaux.

- 51 espèces de papillons parmi lesquelles 23 possèdent un enjeu écologique élevé et 3 sont protégées au niveau national. Certaines classées quasi-menacées, en danger ou en danger critique.
- 25 espèces d'odonates (libellules) dont 28 possèdent un enjeu écologique élevé et 3 sont protégées au niveau national.

Ces espèces sont **sensibles à l'intensification de l'exploitation forestière**, en particulier aux **coupes rases**. Les zones humides, boisements feuillus et mixtes, haies, mares et vallées sont des **habitats clés à préserver**.

L'étude environnementale recommande :

- La **conservation des boisements feuillus et mixtes**
- La **limitation des plantations de résineux**
- La **favorisation de la régénération naturelle**
- Le recours à une **gestion forestière douce** (sylviculture à couvert continu - SMCC)
- La **protection des zones humides, haies, arbres isolés ou d'alignement**

Conclusion – Avis de SOS Forêt Dordogne

La zone AFAFE de La Gonterie-Boulouneix présente une **valeur écologique majeure** :

- Elle abrite des **espèces protégées et menacées**.
- Elle comprend des **habitats remarquables**, et constitue une **réserve de biodiversité très importante**.
- Elle est **entourée de sites protégés** (ZNIEFF, Natura 2000, biotope).

Il est **impératif** de:

- **Interdire les coupes rases des boisements de feuillus et mixtes.**
- **Favoriser la régénération naturelle**
- **Conserver les arbres morts ou sénescents**
- **Maintenir les clairières**
- **Limiter la fragmentation des milieux**
- **Préserver la diversité des peuplements**

La **plantation de résineux** représente un **risque écologique majeur** dans ce territoire, qui doit être géré dans le respect de ses spécificités naturelles et de ses enjeux environnementaux.

Il est essentiel de prendre en compte les interactions ainsi que les impacts sur les massifs forestiers des communes avoisinantes, afin de préserver la biodiversité et d'assurer la **continuité écologique** du territoire.

Saint Germain du Salembre, le 18 septembre 2025